



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – MAROC

LISTE DES DOCUMENTS

COURT SEJOUR – VISA TOURISME

Vous souhaitez vous rendre en Italie pour une visite Touristique, Familiale ou Privé et votre séjour ne dépassera pas 90 jours.

Avertissement : Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Copie + original.
- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents en Arabe doivent être traduits en Italien ou en Français.
- Tous les documents doivent être présenté avec leurs copies.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CANDIDATS

Formulaire de demande de visa, original

Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) **aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3^{ème} page)**. ([Télécharger](#))

Une photo d'identité

Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et aux normes doit être collée sur le formulaire de demande Plus d'information.

Passeport, original

Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages face vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.

Passeport, photocopie

Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus.

Réservation du billet aller-retour ou billet ou preuve de la disponibilité de moyens de transport personnels.

Réservation d'un billet aller-retour (avion, autobus ou bateau), selon le cas

Voiture : Copie de carte grise, Copie du Permis de conduire et assurance Internationale (Assurance verte)



Preuve de la disponibilité d'un logement en Italie

Au choix :

- *Vouchers touristiques*
- *Réservations d'hôtel confirmée*
- *Titre de propriété ou bail de location d'un logement en Italie*
- *Confirmation de l'hébergement chez un particulier, mentionnant que l'hôte couvrira les frais du demandeur de visa (modèle de déclaration d'hébergement à télécharger sur le site web), :*
 - *Ressortissants Italiens ou d'un Etat membre de l'Union Européenne : un document d'identité du déclarant.*
 - *Non ressortissant de l'Union Européenne : un document d'identité du déclarant et le permis de séjour.*
- *Confirmation de l'hébergement par l'entreprise qui invite le demandeur de visa, ou*
- *Preuve de moyens financiers suffisants pour couvrir les frais d'hébergement.*
- *Preuve d'un voyage organisé*

Preuve des moyens de subsistance pendant le séjour du demandeur de visa.

- *Prise en charge des frais par l'organisation ou l'organisme invitant le demandeur de visa ou par l'organisation ou l'organisme d'origine de celui-ci), ou*
- *Prise en charge des frais par un particulier (Prise en charge légaliser avec preuve de lien de parenté avec le garant minus des preuves de ressource de l'hôte ou du garant, ou*
- *Relevé d'un compte bancaire au Maroc pour les trois derniers mois, ou*
- *Autre justificatif des ressources financières disponibles durant le séjour (carte de crédit internationale accompagnée de son relevé bancaire, bordereau d'échange de devises).*

Assurance de voyage, original et copie

L'assurance voyage doit :

- *Être valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour*
- *Couvrir les frais médicaux et coûts de rapatriement à hauteur de 30,000 Euro minimum*
- *Couvrir toute la durée de votre séjour. (Voir notre section FAQ pour plus d'information)*

Preuve de résidence (pièces justificatives supplémentaires pour les ressortissants étrangers résidant au Maroc).

- *Carte de résidence au Maroc (ou preuve de la demande de carte) ;*
- *Documents prouvant l'état civil (acte de mariage, acte de naissance et/ou livret de famille ou autre) (à présenter selon le cas).*

Les documents à fournir par les Salariées :

- Attestation d'emploi ;**
- Attestation de déclaration de salaires à la CNSS ;**
- Trois derniers bulletins de salaire (originaux) ;**
- Relevés bancaires (originaux) pour les trois derniers mois ; et/ou**

Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas



(Par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière) ;

Pour les salariés étrangers, contrat de travail portant le cachet du ministère du travail. (Non applicable aux ressortissants de la Tunisie, de l'Algérie ou du Sénégal)

Les documents à fournir par les commerçant et hommes/Femmes d'affaires :

Bulletin n° 7 (« registre du commerce ») délivré par le tribunal de commerce ou de première instance ;

Statuts de la société marocaine (document original) ;

Déclaration d'impôt sur le revenu (IGR) de la société marocaine pour l'année en cours (original) ;

Déclaration d'affiliation à la CNSS.

Relevé du dernier paiement en date des autres impôts payés par la société marocaine (original) ;

Relevés bancaires de la société marocaine pour les trois derniers mois (originaux) ;

Relevés bancaires relatifs au compte personnel du demandeur pour les trois derniers mois (originaux) ;

Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).

Les documents à fournir par les Fonctionnaires :

Attestation de fonction ;

Copie recto verso de la carte de la CNOPS ;

Trois derniers bulletins de paie (originaux) ;

Relevés bancaires (originaux) pour les trois derniers mois ; et/ou

Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).

Les documents à fournir par les personnes exerçant une profession/activité spécifique :

Membres de la Cour royale, du gouvernement, du Parlement, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Cour constitutionnelle, de la Cour des comptes, du Conseil économique, social et environnemental ou du Conseil national des droits de l'homme : note verbale, attestation de fonction ou autre document officiel ;



- Hauts fonctionnaires de l'État marocain : attestation de fonction délivrée par l'organisme compétent ;**
- Recteur d'université ou doyen : attestation de fonction délivrée par l'université concernée ;**
- Personnel d'une délégation de l'Union européenne, d'une ambassade, d'un consulat ou d'un organisme officiel d'un État membre : attestation de fonction délivrée par l'employeur ;**
- Conjoint et enfant mineur ou à charge des personnes susmentionnées : preuve du lien de parenté**
- Bénéficiaire d'une bourse dans le cadre du programme européen Erasmus+ ou d'autres programmes de mobilité de l'UE (Horizon 2020, etc.) : lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil dans l'État membre de destination.**

Les documents à fournir par les Professions réglementées par un ordre professionnel (médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes) :

- Carte professionnelle du demandeur ou attestation délivrée par l'ordre professionnel, selon le cas ; et/ou**
- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle ;**
- Relevés bancaires (originaux) relatifs au compte personnel du demandeur pour les trois derniers mois ;**
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).**

Les documents à fournir par les Retraités :

- Attestation du droit à pension ;**
- Relevés bancaires (originaux) pour les trois derniers mois ; et/ou**
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.**

Les documents à fournir par les Personnes sans emploi :

- Engagement de prise en charge des frais, signé et légalisé, accompagné de la preuve du statut socioprofessionnel de la personne assurant cette prise en charge, selon les catégories ci-dessus, et de ses relevés bancaires pour les trois derniers mois, le cas échéant ; et/ou**
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).**



Les documents à fournir par les Agriculteurs :

- Preuve du statut d'agriculteur (par exemple, certificat délivré par la chambre d'agriculture) ;**
- Certificat de propriété de terres agricoles ; et/ou**
- Relevés bancaires (originaux) relatifs au compte personnel du demandeur pour les trois derniers mois ;**
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).**

Les documents à fournir par les Mineurs d'âge :

- Si le mineur voyage avec un seul parent, le consentement écrit et certifié de l'autre parent ou du tuteur légal, sauf lorsqu'un seul des parents est titulaire de l'autorité parentale sur le mineur (ce qui doit être prouvé) ;**
- Si le mineur voyage seul (sans ses parents ou tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale), le consentement écrit et certifié des deux parents ou des tuteurs légaux titulaires de l'autorité parentale ;**
- Copie du passeport ou de la carte d'identité de chacun des parents ;**
- Copies certifiées conformes de l'acte de naissance du mineur et du livret de famille des parents ;**
- Engagement de prise en charge des frais, signé et légalisé, accompagné de la preuve du statut socioprofessionnel du ou des parents ou représentants légaux, selon les catégories ci-dessus ; et/ou**
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).**